

SUPAFIL LOFT 045

Isolation par insufflation

SIA 279.413 / EN 14064-1 MW-EN 14064-1-S1-WS-MU1



SUPAFIL LOFT 045

Laine minérale pouvant être insufflée, isolant thermique et acoustique, incombustible, résistante au vieillissement, imputrescible, exempte de liants.

Highlights

- Isolant thermique
- Offre une isolation acoustique
- Incombustible
- Résistant au vieillissement

Build on us.

Supafil Loft 045



Domaines d'application

Isolation thermique pouvant être insufflée sans joints sur le plancher du dernier étage ainsi que dans toutes les zones difficilement accessibles des constructions de toit à charpente de bâtiments neufs et rénovés.

Mise en oeuvre

Les normes en la matière et les règles reconnues de la technique s'appliquent. Veuillez respecter également les prescriptions des fabricants des machines à insuffler.

Programme de livraison

Sacs PE d'env.	kg	16,60
Palettes	kg	431,60 (26 Sacs)

Caractéristiques techniques

Spécifications	Symboles	Description / Données								Unité	Norme
Comportement au feu	Euroclass	A1								-	EN 13501-1
Température d'utilisation	-	jusqu'à 250								°C	-
Masse volumique env.	ρ	12 - 18								kg/m ³	EN 1602
Absorption d'eau à court terme	WS	la norme est remplie								-	EN 1609
Coefficient de résistance de diffusion de vapeur	μ	1/2								mm	EN 12086
Capacité thermique spécifique	Cp	1,03								KJ/(KgK)	-
Résistance spécifique à l'écoulement de l'air	Ξ	≥ 5								kPa s/m ²	EN 29053
Composé de durcissement pour application horizontale	S1	Pas d'affaissement mesurable (≤1%)								%	EN 16064-1
Valeur nominale de conductivité thermique	λ_D	0,45								W/mK	EN 13162
Épaisseur de pose d'au moins	d	160	180	205	225	250	270	295	mm	-	
Valeur nominale de la résistance thermique	R _D	3,55	4,00	4,55	5,00	5,55	6,00	6,55	m ² K/W	-	
Débit d'injection	M	2,65	2,95	3,35	3,70	4,10	4,45	4,90	kg/m ²	-	
Nombre de sacs /100 m ² *	-	16	18	21	23	25	27	30	Stk.	-	
Épaisseur de pose d'au moins	d	315	340	360	385	405	430	450	mm	-	
Valeur nominale de la résistance thermique	R _D	7,00	7,55	8,00	8,55	9,00	9,55	10,00	m ² K/W	-	
Débit d'injection	M	5,15	5,60	5,90	6,30	6,65	7,05	7,35	kg/m ²	-	
Nombre de sacs /100 m ² *	-	32	34	36	38	41	43	45	Stk.	-	

*Pour une masse volumique de 16 kg/m³.

Remarque

- Il convient d'éviter le passage d'air direct dans la laine à souffler ou encore une exposition directe au vent de la surface de la laine à souffler
- La délimitation latérale de la surface de plafond à isoler (poutre sablière, coffrage, tôle de protection, etc.) doit dépasser l'épaisseur de l'isolation installée d'au moins 100 mm de tous les côtés
- En fonction de la situation de l'objet et de l'emplacement, la surface de la laine à souffler peut être consolidée en plus en pulvérisant dessus du verre soluble
- L'évaluation de la situation de l'objet respective incombe toujours à l'applicateur

Les caractéristiques de cette fiche technique correspondent à l'état de nos connaissances et à nos expériences à l'heure actuelle. Les connaissances et l'expérience ne cessent d'évoluer. Veuillez à toujours utiliser la dernière édition de cette fiche technique. La description des applications du produit peut ne pas tenir compte de conditions spéciales et de la situation dans des cas particuliers. Vérifiez que nos produits sont adaptés à l'usage concret prévu.

Certificats



BLAUER ENGEL (ANGE BLEU)

Le label de protection de l'environnement «Blauer Engel» a été attribué à Knauf Insulation pour de nombreux matériaux isolants en laine minérale dotés de la Technologie ECOSE®, Knauf Insulation Supafil, produits d'isolation soufflés et de laine de bois Heraklith®. Ces produits ont été récompensés pour leur respect de l'environnement et leur absence de polluants.



MARQUAGE CE

En apposant le marquage «CE», un fabricant de l'Union européenne déclare qu'un produit donné satisfait aux exigences applicables définies dans les normes d'harmonisation correspondantes et que cela a été prouvé par la procédure d'évaluation de la conformité appropriée. Le marquage CE garantit que les produits étiquetés peuvent être commercialisés sans restriction dans l'UE (ou l'EEE) et garantit au consommateur une protection uniforme dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le marquage CE n'est pas une preuve de qualité ni un label de qualité.



LABEL DE QUALITÉ RAL

Les matériaux isolants Knauf Insulation portant le label de qualité RAL, convainquent par leurs excellentes propriétés de protection contre la chaleur, le son et les incendies. Ils sont inoffensifs pour la santé et conformes à la directive européenne 97/69 de la Commission européenne. La laine minérale est fabriquée d'après des matières premières durables et constitue un produit de qualité respectueux de l'environnement, économique et sans danger pour une large gamme d'applications.



CERTIFICAT EUCEB

Tous les produits en laine minérale distribués par Knauf Insulation se composent de fibres non classées et sont certifiés par l'EUCEB. EUCEB (European Certification Board for Mineral Wool Products) est une initiative volontaire de l'industrie de la laine minérale. Il s'agit d'un organisme de certification indépendant qui veille à ce que les produits soient fabriqués à partir de fibres répondant aux critères de cancérogénicité selon la note Q de la directive européenne 97/69 / CE et du règlement (CE) 1272/2008.



CONFORMITÉ ECO-1

Le produit répond aux exigences les plus élevées d'eco-bau et de MINERGIE-ECO en ce qui concerne les aspects écologiques et sanitaires et reçoit la note eco-1. Convient parfaitement à MINERGIE-Eco, priorité no1 selon Eco-CFC.

Declare. DECLARE

Le label Declare évalue un produit en fonction de sa conformité avec toutes les obligations prévues pour la sélection de produits de construction qui respectent la norme du Living Building Challenge 4.0, y compris la bonne qualité de l'air intérieur, une acquisition responsable et une exemption de tout produit chimique.